

SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE  
(Section de l'Arrondissement de Bernay)

---

CAUSERIE  
A propos de quelques Enseignes

DU  
VIEUX BERNAY  
PAR

**M. F. Malbranche**

---

Séance du 23 Décembre 1883

TENUE  
*Sous la Présidence de M. le Duc de Broglie*

---

BERNAY

IMPRIMERIE VEUVE ALFRED LEFÈVRE  
40 — Rue des Fontaines — 40

—  
1884

A Monsieur Lottin de Laval

Écrite sur le sujet de la protoïde Sympathie

Maury

# CAUSERIE

A PROPOS DE QUELQUES ENSEIGNES

du

VIEUX BERNAY

CAUSERIE  
A PROPOS DE QUELQUES ENSEIGNES  
**Du Vieux Bernay**

---

MESSIEURS,

A l'époque où le numérotage des maisons n'était pas encore en usage, l'enseigne était le mode adopté pour les distinguer les unes des autres ; aussi, rencontre-t-on fréquemment dans les vieux titres, pour désigner l'objet du contrat, cette locution bien connue : *La maison où pend pour enseigne.*

Ce ne fut guère que dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle que fut établi à Paris l'usage de désigner chaque maison par un numéro. Le numérotage avait, il est vrai, été ordonné dès l'année 1768, mais un auteur contemporain, Mercier, dans son *Tableau de Paris*, nous dit que cette utile opération fut interrompue par l'opposition des Portes-Cochères qui ne voulurent pas compromettre leur dignité en se laissant numéroter comme le modeste pertuis du boutiquier voisin. Toutefois, comme l'idée avait du bon, qu'elle était un progrès réel, elle devait prévaloir tôt ou tard. Un décret du 13 pluviôse an XIII (4 février 1805) lui vint en aide et chaque propriétaire, en

exécution de ce décret, fut obligé dans un délai de trois mois de faire numéroter sa maison.

Cette mesure fut adoptée à Evreux en 1786 et à Rouen en 1788 ; mais, chose assurément digne de remarque, Bernay avait devancé Evreux, Rouen et Paris ; Dès l'année 1770, le numérotage de ses maisons avait eu lieu, ainsi que l'atteste la mention suivante que nous relevons textuellement dans les comptes de la ville en l'année 1771 : « Article 21, payé » au sieur Hubert-Dupont la somme de 156 livres pour avoir » fourni et mis en fer blanc des numéros peints à l'huile à » chacune des maisons de la ville, ainsi que les noms des » rues d'icelle, suivant son reçu du 17 mars 1771. » (1)

Le numérotage porta un coup mortel aux enseignes des maisons particulières qu'il rendait désormais inutiles, mais il n'en fut pas de même pour celles des hôteliers, taverniers et cabaretiers, auxquels elle était imposée de par la loi, ni pour les marchands, dont les maisons étaient de longue date connues par leurs enseignes et pour lesquels, comme l'a dit le bon Lafontaine,

L'enseigne fait la chalandise. (2)

Les enseignes des marchands, que l'on pourrait appeler professionnelles, avaient ce caractère particulier qu'elles n'étaient point spéciales pour la maison à laquelle elles étaient suspendues, mais au genre de commerce ou d'industrie qui s'y exploitait ; une clé indiquait un serrurier, une botte un cordonnier. Le conte de Perrault avait mis fort en vogue l'enseigne du *Chat-Botté* pour cette dernière profession, dont du reste quelques enseignes ne manquaient pas d'originalité. Dans la rue Lafayette à Rouen, l'une d'elles représentait

---

(1) Archives municipales, comptes des deniers communs et d'octroi de la ville, année 1770.

(2) *Les Devineresses*, liv. 7, fable 15.

deux lions acharnés sur une botte qu'ils s'efforçaient de mettre en pièces, on lisait au-dessous : *ils peuvent la déchirer, la découdre jamais!* Un savetier avait écrit sur son échoppe : *Je vois d'ici ce que Dieu ne voit pas.* En face de lui résidait un autre savetier, de sorte qu'il voyait son semblable. Aux environs de Genève, un autre avait fait représenter sur sa porte un chat recarrelant des souliers, avec cette légende : *On ne ressemelle pas les bottes ici, non, c'est le chat!* (1)

L'enseigne étant une sorte de réclame pour attirer la clientèle, on cherchait par ces facéties à éveiller l'attention du public. Mais, cela ne suffisant pas, on s'avisait de donner aux attributs professionnels attachés aux façades des maisons en guise d'enseignes, de telles proportions, que les rues, fort étroites alors, s'en trouvèrent encombrées au point que la police, dans l'intérêt de la circulation et pour la sûreté des passants, se vit dans la nécessité de prendre des mesures afin de réprimer cet abus.

Mercier, que nous avons déjà cité, dit que l'on voyait des gardes d'épée de six pieds de haut, des bottes grosses comme des muets, des éperons larges comme des roues de carrosse et des gants qui auraient logé un enfant de trois ans dans chaque doigt.

Le Docteur Patay, qui a fait il y a quelques années un travail sur les enseignes du vieil Orléans, cite ce passage de Bernardin de Saint-Pierre : « J'ai vu autrefois dans Paris, » suspendus aux boutiques des marchands, des volants de six » pieds de hauteur, des perles grosses comme des tonneaux, » des plumes qui allaient au 3<sup>e</sup> étage, un gant dont les doigts » ressemblaient à des troncs d'arbres, une botte qui contenait » plusieurs barriques; on aurait cru Paris habité par des

---

(1) BLAVIGNAC. — *Histoire des enseignes d'hôtelleries, d'auberges et de cabarets*, — p. 324.

» géants ; cependant ces énormes enseignes n'annonçaient  
» que des marchands de jouets d'enfants, de bijoux, de  
» modes, des gantiers, des cordonniers. »

Paris est la ville des excentricités, mais la province en beaucoup de choses la prend pour modèle et chacun de nous peut encore se rappeler avoir vu et pourrait même encore voir dans nos rues, à la porte de certains magasins, quelques attributs professionnels, dont les dimensions rivaliseraient très avantageusement avec ceux énumérés par les auteurs que nous avons cités.

L'étude des enseignes n'est point aussi dépourvue d'intérêt qu'on pourrait le croire au premier abord ; chacune d'elles a un sens caché, symbolique. On y rencontre toujours la manifestation d'une pensée, l'expression d'une idée, le reflet d'un sentiment. Même au point de vue de l'art, l'étude en est encore intéressante, car, nonobstant ce dicton populaire qui dit d'un mauvais peintre qu'il n'est qu'un peintre d'enseignes, certains artistes de mérite ne crurent pas compromettre leur réputation en appliquant leur talent à la peinture de quelques enseignes, bons et véritables tableaux qui furent parfois payés jusqu'à 1,000 écus et qui eurent même les honneurs de la gravure. Alexis Monteil nous dit que la magnificence de certaines auberges s'annonçait à l'enseigne pendue sous de beaux grillages dorés. (1) Notre célèbre peintre Normand, Géricault, ne dédaigna pas de peindre pour un cabaret de la banlieue de Paris une enseigne représentant un cheval blanc. (2) Watteau ne crut pas gâter la délicatesse de son pinceau en peignant celle d'un marchand de ses amis sur le pont Notre-Dame à Paris. (3) Blavignac, que nous

---

(1) ALEXIS MONTEIL. — *Histoire des Français des divers Etats ou Histoire de France aux cinq derniers siècles*, t. 3, p. 3.

(2) BERGER. — *Almanach encyclopédique*, année 1859.

(3) DE LA QUÉRIÈRE. — *Recherches historiques sur les enseignes*, p. 25.

aurons plus d'une fois l'occasion de citer dans ce travail, nous dit que le musée de Basle possède deux enseignes peintes par le célèbre Holbein pour des maîtres d'école et que le Caravage manquant un jour de l'argent nécessaire pour payer sa dépense dans un cabaret, s'acquitta en en peignant l'enseigne. (1)

Pour les marchands, qui n'en usaient que dans l'unique but d'attirer les chalands, l'enseigne était facultative, mais il n'en était pas de même pour les hôteliers, aubergistes, taverniers et cabaretiers, qui étaient tenus de recevoir et d'héberger les voyageurs ; pour ceux-ci l'enseigne était obligatoire, mais non gratuite, car, pour lever enseigne, comme on disait alors, il fallait payer une redevance au fisc. Chaque établissement de ce genre avait son enseigne particulière, cependant en parcourant le papier terrier de Bernay, dressé en 1718, nous avons relevé les noms de huit cabarets ayant tous *un houx* pour enseigne. (2)

Cette parité d'enseignes pourrait paraître étrange, mais elle s'explique par l'usage qu'avaient les cabaretiers de suspendre au-dessus de leur porte un bouquet de feuillages verts, tels que du buis, du sapin, du lierre ou du houx, qui avait l'avantage de conserver plus longtemps sa verdure. Cet usage

---

(1) BLAVIGNAC. — *Histoire des enseignes*, p. 35.

(2) Deux dans la rue aux Juifs (aujourd'hui la rue Thiers), l'un était occupé par Jacques Dubois et l'autre par une veuve Plouin.

Deux au carrefour de Boucheville, dont l'un était occupé par Pierre Routouré et l'autre par Nicolas Lemercier.

Un dans la rue aux Charrettes occupé par Jean Lauvilliers.

Un dans la rue de Geôle (aujourd'hui rue Etroite), occupé par Nicolas Leroux.

Un dans la rue Marie (aujourd'hui Auguste Le Prevost), occupé par Jacques Vauquelin.

Et un autre dans la rue de L'aitre (aujourd'hui rue Alexandre), occupé par Etienne Lefèvre.

provenait de ce que les lierres et les pampres étaient, comme on le sait, consacrés à Bacchus et les cabaretiers l'avaient adopté en l'honneur de ce Dieu mythologique, malgré le vieux proverbe : *Vino vendibili suspensa hederâ non opus est*, à vin vendable il n'est besoin de guirlandes de lierre, ou plus brièvement, *à bon vin, point d'enseigne*.

Si le bouquet de feuillage, ou le feuillard comme on disait vulgairement, était commun à tous les cabaretiers et taverniers, chaque auberge et chaque hôtellerie avait son enseigne particulière, portant une image ou un signe différent, que nul autre aubergiste ou hôtelier ne pouvait reproduire dans la même ville.

On comprend aisément qu'au temps où les Saints étaient encore en honneur, plus d'un aubergiste ait placé sa maison sous le patronage de Saint-Jacques, le pieux pèlerin, ou de Saint-Martin qu'Auguste Le Prevost appelle le voyageur par excellence. (1) Dans le haut de la rue Grand-Bourg (2), proche la porte d'Orbec, se balançait une enseigne sur laquelle était représentée l'image de St-Jacques; c'était l'auberge des joueurs d'orgue, des musiciens ambulants, des chanteuses des rues; on en pourrait dire ce que Charles Nodier disait d'une auberge de Rouen ayant la même enseigne : « quant » à l'image St-Jacques elle fut privilégiée, il paraît qu'elle » eut le précieux monopole des Triballes. » (3) Charles Nodier émettait cette opinion d'après une petite rareté bibliographique ayant pour titre : *Les Cabarets de Rouen en 1556*, sorte de boutade humoristique publiée à l'occasion de l'ordonnance du Roi Henri II, qui défendait aux cabaretiers de

---

(1) AUGUSTE LE PREVOST. — *Histoire de St-Martin-du-Tilleul*, p. 11.

(2) Successivement appelée rue de *La Liberté* pendant la Révolution et rue d'*Alençon* depuis l'arrêt de 1810, qui, sous l'administration de M. Beautier, maire, fixa la dénomination des rues, places et ruelles de la ville.

(3) CH. NODIER. — *Echantillons curieux de statistique*.



recevoir chez eux d'autres gens que des étrangers et des passants ; interdisant formellement de donner à boire aux habitants du lieu. On lit, en effet, dans cet opuscule :

De Saint-Jacques (qui comme or luyt)  
La Triballe est encor' en bruit. (1)

Mais, Charles Nodier a donné à ce mot de *Triballe* un autre sens que celui qui lui convient ici ; il l'applique à la clientèle de l'auberge, d'après la signification du vieux verbe trimballer, c'est-à-dire trainer, rouler, conduire après soi, tandis « que la Triballe était l'*omnibus-restaurant* du xvi<sup>e</sup> siècle, » une taverne ambulante, colportant des rafraichissements » d'atelier en atelier » (2) sorte de cabaret roulant que n'avait point interdit l'ordonnance de Henri II, ce qu'exprimait l'auteur du pamphlet quand il disait :

La Triballe est encor' en bruit.

Quant à l'image St-Jacques de Bernay, la clientèle, passablement véreuse de cette auberge, ne fit pas la fortune de l'aubergiste, qui, après quelques démêlés avec dame Justice, décrocha l'image du saint pour aller chercher fortune ailleurs.

Il vint un temps où les saints furent rigoureusement pros- crits, 1793 n'en voulait plus voir, ni en entendre parler, le mot seul blessait les oreilles, offusquait la vue, leur image dut conséquemment disparaître des enseignes. On raconte qu'un industriel, qui avait pour enseigne un St-Jean-Baptiste, sut concilier ses intérêts avec les exigences du comité de salut public. Le jour où l'on vint lui notifier qu'il fallait changer son enseigne, qu'a-t-elle donc de réactionnaire ?

---

(1) Page 11. — Cette curieuse pièce a été réimprimée à Rouen en 1870, avec un avant propos par un Bibliophile du quartier Martainville.

(2) Avant propos de la réimpression des *Cabarets de Rouen*, p. 7.

demanda-t-il, et conduisant les envoyés de la section devant sa porte, il leur montra un singe recouvert de baptiste (*au Singe en Baptiste*). (1)

A Bernay, les images de St-Jacques et de St-Martin n'avaient point attendu l'époque néfaste de 1793 pour disparaître, leur existence avait été de courte durée. *Saint-Jacques* avait été remplacé par le *Bras d'or*, dont les destinées ne furent pas plus florissantes ; quant à *St-Martin*, qui compta à peine 14 ans d'existence, voici son histoire en quelques mots : Le ténement de maisons, selon l'expression du temps, dans lequel était établi le cabaret auquel pendait pour enseigne l'image de St-Martin, appartenait à l'hôtel Dieu de Bernay, qui l'avait reçu en aumône de la famille de Fouques pour la fondation d'un lit en faveur d'un pauvre malade. (2)

Le 22 mai 1690, les administrateurs de l'hôtel Dieu fieffèrent cette propriété à un nommé Jean Thelot, qui y établit le cabaret en question. Les affaires du cabaretier allèrent assez bien pendant quelques années, mais le succès ne dura pas ; au mois d'octobre 1704, une sentence, rendue en la vicomté de Bernay pour le baillage d'Alençon, dont relevait l'immeuble fieffé, renvoya l'hospice en possession, Jean Thelot ne pouvant payer sa rente, ni faire à l'immeuble les réparations les plus indispensables.

En 1706, nouveau bail par le prix annuel de 63 livres, au profit d'un nommé Jean Colombel, de la maison nommée vul-

---

(1) *Journal officiel* du 8 août 1880. p. 9190.

(2) Acte de donation du 23 mai 1672, cette donation était faite par Messire Fouques, sieur de la Pilette, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel du Bailli d'Evreux, en la vicomté d'Orbec, Messire Pierre Fouques, sieur de Beauchamp, ancien conseiller du Roi, vicomte du dit lieu pour le baillage d'Evreux et Messire François Fouques, écuyer, sieur du Parc.

Les abornements portés à l'acte de donation indiquent que l'immeuble était borné au midi par les remparts ou enceinte de la ville et au nord par le pavé du Roi ou rue Grand-Bourg.

gairement, y est-il dit : *L'image Saint-Martin*. Ceci se passait au mois de mars, mais dès le mois d'octobre suivant, Jean Colombel cédait son bail à Guillaume Dumoutier pour aller à quelques pas de là exploiter un autre cabaret nommé *La Cour du Pressoir*, que nous croyons être, sans pouvoir l'affirmer, le même que *l'image St-Jacques*, qui lui aurait succédé.

Le nouveau locataire, qui n'avait plus confiance en saint Martin, lui substitua l'enseigne du *Cheval Blanc*, c'est à partir de cette époque que la maison fut désormais désignée dans les titres sous le nom de *Cabaret et auberge du Cheval Blanc*.

Cette nouvelle enseigne fit la fortune de l'aubergiste, et l'hôpital s'en trouva bien, car le loyer s'éleva à chaque nouveau bail. En 1706, le prix était de 65 livres, en 1725, de 130 livres, en 1728 de 150 et en 1731 de 200 livres; ainsi, de 1706 à 1731, le prix de la location était monté de 65 livres à 200 livres. (1)

Si *l'Image Saint-Jacques* était l'auberge des rouleurs, le *Cheval Blanc* fut celle des rouliers, qui étaient une toute autre clientèle. Il y avait, dit Alexis Monteil, des auberges où on ne logeait que les gens à pied et d'autres où on ne logeait que les gens à cheval. (2) Celle-ci logeait les gens à pied et à cheval, car on lisait sur l'enseigne : *Ici on loge à pied et à cheval*. La clientèle était nombreuse, bien payante et l'hôtelier faisait bien ses affaires; mais il arriva un jour que la vieille hôtellerie, qui, depuis près de deux siècles, hébergeait tous les rouliers de passage par la ville, se trouva n'être plus en rapport avec les exigences de l'époque. Le temps avait marché, les voies ferrées s'étaient emparées des transports, une transformation complète s'opérait dans cette industrie, le roulage avait pris fin ! Ce n'était plus

---

(1) Archives de l'hospice, 1<sup>re</sup> partie, série B, article 23.

(2) *Histoire des Français des divers Etats*, t. 3, p. 2.

ces lourdes et pesantes voitures, ces gros chevaux normands et leurs rudes conducteurs qu'il fallait héberger ; c'était les voyageurs amenés par le chemin de fer qu'il fallait recevoir avec le luxe et le confortable du jour ; la vieille hôtellerie devait disparaître emportée dans le tourbillon du progrès. Un matin, cela se passait de nos jours, les voisins se réveillèrent au bruit de la pioche et du marteau des démolisseurs, ce ne fut bientôt plus que débris et décombres ; tout tomba pièce à pièce et l'enseigne avec, car sur le nouvel hôtel élevé sur ces ruines, on se contenta de sculpter une tête de cheval dans l'ornementation de l'une des fenêtres et d'inscrire à la façade : *hôtel du Cheval Blanc*, sans recrocher la vieille enseigne qui resta sous les décombres.

Le cheval était l'animal le plus en vogue pour les enseignes des hôteliers ; à Bernay, en outre du *Cheval Blanc*, on voyait encore *Le Cheval bai* dans la rue de Boucheville et *Le Cheval noir*, qui passa successivement de la rue de la Poissonnerie à la rue d'Alençon et de celle-ci à la rue de Lisieux, où il vint terminer une vie d'aventures assez agitée.

Il y avait aussi *La Poste aux Chevaux*, ou, comme on disait dans le temps : *La Poste Royale*. En 1785, elle était au carrefour de Boucheville. (1) Cela remonte au temps où la vieille côte de Bouffey était la grande route de Bernay à Paris, rude montée, au sommet de laquelle les voyageurs n'arrivaient souvent qu'en poussant à la roue du véhicule qui devait les emporter. Plus tard, la poste vint prendre position dans la rue d'Alençon. Placée là, sur la grande route de Rouen à Bordeaux, elle était le lieu de relais des malles-postes et des diligences ; mais la création des chemins de fer porta un coup mortel à cette institution du Roi Louis XI et anéantit à jamais le brevet des maîtres de postes.

(Maison au Huet  
Boucheville)  
13, rue de Lisieux

---

(1) Procès-verbal du 12 juillet 1785 (archives municipales, minutes du siège de police).

Avec l'institution disparut l'enseigne, véritable caméléon, qui changeait sinon de couleur au moins de nom suivant les temps et les circonstances, s'appelant hier *Poste Royale*, aujourd'hui *Poste Nationale*, demain *Poste Impériale* et en fin de compte *Poste aux Chevaux*, ce qui était le plus exact, le plus vrai et par cela même le moins usité.

Tout à côté était l'enseigne *Du Cygne*, dont il ne reste plus que la potence à laquelle elle était suspendue. Le *Cygne* était assez fréquemment choisi par les hôteliers par le motif qu'il était considéré comme un oiseau de bon augure pour les voyageurs. On s'en servit quelquefois dans les enseignes à rébus, dont nos pères aimaient à faire usage. Tout le monde connaît celle du *Signe de la Croix* représentant une croix au-dessus d'un cygne qui l'enlaçait de son long cou. Un dégraisseur eut même l'idée de mettre cet oiseau au-dessus de sa porte avec cette inscription : *Au Signe de la propreté.* (1)

Ces enseignes à rébus étaient fort à la mode à une certaine époque, particulièrement à partir du xv<sup>e</sup> siècle. *Le Lion d'or*, qui était l'une des plus répandues en Europe et des plus anciennes puisqu'on en trouve des exemples dès le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, n'était pas toujours représenté par le Roi des animaux, comme nous l'avons vu à Bernay; certains aubergistes, cherchant à se distinguer de leurs confrères et à attirer l'attention sur leur maison, avaient fait peindre un homme dormant dans son lit, ce qui voulait dire : *Au lit on dort.* (2) Il nous serait facile de donner ici de nombreux exemples de ce genre, mais la plupart étant généralement connus, mieux vaut en revenir aux enseignes du vieux Bernay.

L'une d'elles, dont l'existence fut d'assez longue durée,

---

(1) BLAVIGNAC. — *Histoire des enseignes*, p. 237.

(2) *Journal officiel* du 8 août 1880. p. 9190.

était celle du *Grand Dauphin* dans la rue Grand-Bourg. En 1662, Louis Bucaille, sieur de Beauvais, fief situé sur la commune de Broglie, vend aux Religieuses hospitalières de Bernay l'hôtel du *Dauphin*. (1)

En 1718, cet hôtel figure au papier terrier sous le nom de cabaret tenu par Jean Lenepveu. (2)

En 1788, nous le retrouvons au rôle des tailles imposé pour 44 livres 15 sols et en 1789, au mois d'avril, l'aubergiste ou cabaretier qui l'occupait est traduit devant le siège de police pour contravention aux règlements. (3) A partir de là, nous perdons sa trace.

Sur la place du Collège, que l'on appelait autrefois la place du Pilori parce qu'elle était le lieu des exécutions criminelles, se trouve l'enseigne du *Palais Royal*. Nous rencontrons cette hôtellerie sur le rôle des tailles de l'année 1785, où elle est portée pour un revenu de 458 livres, mais son origine doit remonter au-delà. Dans tous les cas, elle ne peut être antérieure à 1643, car ce fut à cette époque que la famille royale ayant été habiter le fameux palais du cardinal de Richelieu, ce palais prit le nom de Palais Royal et fut l'origine des nombreuses enseignes de ce nom.

Le papier Terrier de 1748, qui reste muet sur l'enseigne du *Palais Royal*, nous révèle celle de *La Fleur de Lys*, dans la rue aux Bourres. (4)

Du *Grand Ecu*, dans la rue aux Juifs. (5)

---

(1) CHARPILLON et CARESME. — *Dictionnaire historique du dép. de l'Eure*, article *Broglie*, t. 1<sup>er</sup>, p. 612, 2<sup>e</sup> col.

(2) Papier terrier de la commune de Bernay, t. 1<sup>er</sup>, p. 73 (Archives municipales, 1<sup>re</sup> partie).

(3) Procès-verbal du 16 avril 1789 (Archives municipales minutes du siège de police).

(4) Aujourd'hui rue des Manufactures.

(5) Successivement appelée rue aux Juifs, Grande Rue, rue du Commerce et aujourd'hui rue Thiers.

Et du *Petit Ecu* dans la rue aux Charrettes.

Une auberge, dont nous n'avons pu retrouver l'emplacement est désignée sur le rôle des tailles de 1781, comme portant pour enseigne : *Les Armes de la Ville* ; mais quelles étaient ces armes ? car la ville en avait à choisir. Était-ce le *Lion d'or sur fond d'azur* de l'armorial de d'Hozier ? Était-ce le *Lion rampant d'argent sur champ de gueules*, qui étaient de Montgomery et que le bulletin de l'Académie ébroïcienne dit avoir été le blason de Bernay en 1791 ? Était-ce celles que le Trésor héraldique de Seguing blâsonne : *d'azur au chevron d'or à deux étoiles en chef, un arbre de sinople en pointe* ? Était-ce enfin celles que Canel, dans son armorial de Normandie, dit avoir été calquées sur les mœurs des paisibles habitants de notre ville et représentant *un mouton d'argent sur champ d'azur*, avec cette devise : *Le Baron de Bernay*, armes se rapportant au mouton légendaire qui découvrit cette image miraculeuse de la vierge et donna lieu à la fondation de l'église de N. D. de la Couture ?

Comme on le voit, Bernay ne manquait pas d'armoiries ; mais nous pensons que celles qui devaient figurer sur notre enseigne étaient : *le Lion d'or sur fond d'azur*. Il existe, en effet, dans les archives de la ville, une ancienne affiche en tête de laquelle ces armes sont représentées, Auguste Le Prevost et Laroque, dans son histoire d'Harcourt, les considèrent comme les véritables armes de notre cité et nous devons nous incliner devant leur autorité.

La Révolution ne pouvait tolérer une pareille enseigne, l'ouragan l'emporta ; mais que d'autres ont disparu ne laissant aucunes traces de leur existence ! Sur la paroisse Sainte-Croix, on voyait autrefois l'enseigne des *Trois Poissons*, dans la rue Neuve *La Levette*, dans la rue aux Juifs *Le Grand Cerf*, bien connue en 1750 ; à la Porte de Lisieux *Le Tapis Vert*, dont on voit encore les ruines sur l'emplacement même des fortifications du vieux Bernay ; dans la rue aux Charrettes, le café du *Grand Turc* ; au carrefour de la Porte

de Rouen : *Le Maure* ou la *Tête noire*; l'auberge des *Trois Croissants*, dont Pierre Vivien était propriétaire en 1750.

Dans la rue des Cordeliers, près le Tour des Etaux, à l'une de ces vieilles maisons de bois qui donnaient à notre ville un caractère moyen-âge, on voyait l'enseigne de la *Pomme d'or*, aucun signe symbolique ne pouvait assurément mieux convenir à la porte d'un débit de cidre, car on ne peut supposer que pour attirer la clientèle, le cabaretier ait été choisir pour enseigne la Pomme de discorde, qui mit le trouble dans l'Olympe.

Les rues empruntaient quelquefois leur nom à la renommée d'une enseigne; comme on voit à Paris la rue de la *Femme sans Tête*, à Rouen, la rue de *La Salamandre*, on voit à Bernay la rue de *l'Equerre*.

L'auberge, où pendait autrefois cette enseigne franc-maçonnique, située à l'angle des rues de L'aitre et de S<sup>te</sup>-Marie, (1) devint le principal hôtel de la ville. Il acquit une telle notoriété qu'il imposa bientôt son nom à son quartier, que l'on ne désignait plus que sous la dénomination de carrefour de l'Equerre, et quand en 1810, on donna de nouveaux noms aux rues et ruelles de la ville, on substitua celui de rue de *l'Equerre* à la dénomination de rue de *La République*, que la Révolution avait elle même substitué au nom de *Sainte-Marie*.

Cependant, ce nom de S<sup>te</sup> Marie perpétuait le souvenir d'une pieuse tradition de nos pères, et les traditions sont toujours bonnes à conserver. Dans les temps de foi et peut-être dans un élan de gratitude et de reconnaissance, à l'époque des guerres du xv<sup>e</sup> siècle, comme l'indiquent les

(1) Aujourd'hui les rues Alexandre et de l'Equerre.

Les cours, écuries et dépendances de cette auberge occupèrent après la Révolution l'emplacement de l'ancien cimetière qui était placé dans le terrain de la propriété Hourdet. (Bataille), rue Jean-Baptiste.

erron, ignorer  
venait de ce que  
l'emplacement  
de l'ancien ci-  
metière de la  
faisoit equerre.

s'il s'agit  
d'une enseigne  
franc-maçonnique  
on en a  
probablement  
pas changé le  
nom.



caractères de l'inscription, une statue de la Vierge avait été placée vers le milieu de la rue, dans une niche où nous la voyons encore aujourd'hui, avec ce distique en lettres gothiques, que le temps et la main des hommes ont respecté :

*Hac nō vade viā nisi dicas ave mī  
Sit semper sine vā qui mī dicit ave.*

Trad. (Passant) ne parcours pas cette rue sans me dire un *ave*  
Que celui qui me dit cet *ave* soit à toujours exempt de malheur.

Ces images exposées dans les rues à la vénération des passants étaient autrefois assez fréquentes, nous en avons encore un autre exemple dans la rue du Pont-Ravet où se trouve celle de S<sup>te</sup> Anne instruisant la Sainte-Vierge. (1)

En avançant dans la rue de Boucheville ou de la Charentonne, on aperçoit sur la gauche l'enseigne de *la Croix blanche*, dont l'antiquité est attestée par l'âge de la maison à laquelle elle est attachée. Généralement l'enseigne est une sorte de tableau suspendu à l'extrémité d'une potence ; mais ici, en outre de ce tableau à double face, il en est une autre qui fait corps avec la maison et c'est à Bernay le seul exemple de ce genre d'enseignes, assez rares du reste, mais qui cependant a été signalé dans d'autres villes. Au-dessus du toit de la maison s'élève une lourde et massive cheminée en briques, ornementée à sa base de dessins zigzagés, figurés avec des tuiles en relief. Sur le côté,

---

(1) A Gisors, sur l'une des portes de la ville, il existait aussi une image de la Sainte-Vierge, dont l'inscription se rapprochait singulièrement de la nôtre, elle était ainsi conçue :

*Ne insalutata Maria, hospite, transieris.*

Trad. Etranger, ne passe pas sans saluer Marie.

(Hist. de Gisors par Hiersan, p. 303. — De la Mairie, Lettres sur Gisors, 5<sup>e</sup> Lettre, p. 53)

faisant face à la rue, se dessine une longue croix blanche en petites pierres taillées, ajustées dans la brique. C'est là évidemment l'origine de notre enseigne, dont l'existence remonterait au delà de l'année 1764.

Plus loin, dans la même rue, au carrefour de Boucheville, on apercevait l'enseigne de *la Belle épine*, portée au rôle des tailles de 1739 pour la faible somme de 3 livres. Cette auberge devint en 1789 la propriété d'un épicier qui supprima l'enseigne et loua la maison à un ancien cordonnier. Celui-ci jugea à propos, sans plus de formalités, de suspendre une nouvelle enseigne portant ces mots : *à l'Eau de-vie*, avec un houx pour indiquer aux passants que l'on y vendait liqueur quelconque. (1) Mais la police, peu satisfaite de ce sans-gêne du ci-devant cordonnier, lui déclara procès-verbal pour avoir contrevenu au règlement de 1723, en ne faisant point sa déclaration pour lever enseigne. Traduit devant le Siège de police, il fut condamné à supprimer son enseigne ou à se conformer aux règlements.

¶ Louis XIV ayant pris pour emblème l'astre du jour, on vit bientôt cet astre se multiplier et l'emblème du grand Roi servir d'enseigne à un certain nombre de cabarets et d'auberges. En 1787, Bernay avait *son Soleil d'or*; mais ce fut un astre errant, qui passa de la rue des Charrettes à la place de l'Hôtel-de-Ville, puis dans la rue de la Poissonnerie et de là dans un petit passage voisin, où il y eut bientôt éclipse complète.

*Le Point du Jour*, représenté par une brillante étoile sur fond d'azur, dut avoir avant la Révolution une enseigne rivale, car en 1782, un aubergiste du nom de Caron avait pour enseigne : A L'ANCIEN *Point du Jour*. Il est fort vraisemblable qu'à l'apparition du nouveau, le propriétaire

---

(1) P. V. du 6 avril 1789. — (Archives municipales, Mtes du Siège de police.)

de l'ancienne hôtellerie, située en 1718 dans la rue de l'Aître, s'empressa de compléter son enseigne en mettant à L'ANCIEN *Point du Jour* pour conserver son droit de priorité et surtout sa clientèle. Ceci nous remet en mémoire l'anecdote que voici : On raconte qu'un jour l'Empereur Joseph II étant descendu chez un aubergiste de Maëstrick, ayant pour enseigne à l'*Ane gris*, et s'y étant trouvé satisfait, permit à son hôte au moment de son départ de mettre son portrait au-dessus de sa porte. L'aubergiste s'empressa de faire disparaître son âne gris pour mettre le portrait impérial avec ces mots : à l'*Empereur Joseph II*. Mais un confrère qui demeurait en face, profitant de la circonstance, prit aussitôt pour lui l'enseigne de l'*Ane gris*, bien connue des voyageurs. De là, grand embarras pour l'autre aubergiste, qui ne voulait point renoncer au portrait de l'Empereur, ni abandonner une enseigne bien achalandée. Après s'être gratté le front, il fit venir un peintre, lui ordonna d'effacer l'inscription : à l'*Empereur Joseph II* et de mettre au-dessous du portrait : au véritable *Ane gris* ; ce qui fut fait sans que l'aubergiste fût inquiété par la police. (1)

Nous ne devons pas oublier une pièce curieuse de notre Musée. C'est une pierre carrée sur laquelle est représenté un coq terrassant un lion, on lit au-dessous :

Au chant joyeux de l'intrépide coq  
Le timide lion n'en peut souffrir le choc.

André Pottier, le savant bibliothécaire de la ville de Rouen, considérait cette pierre comme pouvant être une enseigne du temps des guerres de l'Angleterre avec la France,

---

(1) *Journal Officiel* du 8 août 1880 — article sur les enseignes, p. 9190.

le lion étant l'emblème de l'Angleterre et le coq celui de la France. (1)

Le coq a, du reste, fréquemment figuré dans les enseignes, Blavignac en cite une entr'autres, placée sur la porte d'un cabaret avec cette inscription :

Crédit on fera  
Quand ce coq chantera. (2)

Sur le boulevard du Mont-Riboudet à Rouen, un cabaretier, après les journées de Juillet, avait eu l'idée de faire représenter sur son enseigne un superbe coq gaulois entouré de drapeaux tricolores, une légende enlacée autour des drapeaux portait ces trois dates : 27, 28 et 29 juillet, au-dessous on lisait :

Il a chanté trois jours. (3)

Les enseignes, comme on le voit, se mêlaient aussi de politique, on en pourrait citer plus d'un exemple; Alexis Monteil dans son chapitre des *Auberges françaises*, (4) fait allusion à la ruse d'un cabaretier du temps de la Ligue, qui ne voulait choquer personne et, dans l'intérêt de son commerce, cherchait au contraire le moyen de ménager les deux partis opposés. Il avait disposé son enseigne à double face; d'un côté on lisait : Vive le Roi ! et de l'autre : Vive la Ligue ! Le Roi avait-il le dessus, on lisait sur l'enseigne : Vive le Roi ! Le succès était-il du côté des ligueurs, le cabaretier retournait son enseigne et on lisait : Vive la Ligue !

---

(1) Procès-verbal du 24 février 1866, contenant la description et l'estimation des objets composant la collection Assegond acquise par la ville.

(2) BLAVIGNAC. — *Histoire des Enseignes*, p. 532.

(3) EUGÈNE NOEL. — *Rouen, Promenades et Causeries*, p. 151.

(4) ALEXIS MONTEIL. — *Histoire des Français*, t. 3, p. 3.

Les événements politiques n'eurent pas seuls le privilège d'influer sur la composition des enseignes ; la mode, qui a aussi ses influences, y jouait souvent un grand rôle. A l'époque où les perruques étaient en vogue, deux coiffeurs rivaux, l'un partisan et l'autre ennemi de cette mode du jour, se composèrent deux enseignes curieuses ; le premier avait fait peindre sur sa boutique Absalon suspendu par les cheveux, au milieu d'une forêt et percé de la lance de Joad, au-dessous on lisait :

Passants, contemplez la douleur  
D'Absalon pendu par la nuque :  
Il eût évité ce malheur  
S'il eût porté perruque.

Le second fit représenter sur son enseigne un homme qui se noyait, un sauveteur accourt, le saisit par les cheveux, malheureusement c'est une perruque qui lui reste dans la main, au-dessous était écrit :

Sa perruque l'a perdu. (1)

On le voit, les coiffeurs ne se contentaient pas toujours de suspendre à leur porte comme enseigne le plat à barbe professionnel ; à Bernay, l'un d'eux, modeste perruquier, tenant boutique à l'angle de la rue Alexandre et de la rue de l'Abreuvoir, près le pont de S<sup>te</sup> Croix, avait fait poser au-dessus de sa porte, avec une orthographe quelque peu fantaisiste, l'enseigne suivante :

B\*\*\* perruquier  
Embelli la jeunesse  
Et rajeuni la vieillesse

---

(1) BLAVIGNAC — p. 323.

Enseigne qui, du reste, se rencontrait dans d'autres villes et qui était spéciale à la profession.

Albert Glatigny, notre compatriote, ce comédien passionné, ce poète aventureux, rimeur par nature, fut aussi l'auteur d'une enseigne rimée; sur le boulevard Saint-Michel à Paris, un orthopédiste ayant pour enseigne : *à la chute de Vulcain*, avait mis au-dessous le quatrain suivant :

De mon père indigné j'ai subi la colère  
Quand, du haut de l'Olympe, il m'a lancé sur terre.  
Mais si l'orthopédie eut alors existé,  
Le reste de mes jours je n'aurais pas boité.

L'enseigne peut être bien connue, mais ce que chacun ignore, c'est qu'Albert Glatigny était l'auteur du quatrain.

L'esprit caustique, les idées piquantes, originales, n'étaient pas rares dans les enseignes du bon vieux temps où l'on aimait à rire; qui ne connaît *Le Trio de malice*, composé d'un singe, d'un chat et.... d'une femme!

*Le temps perdu*, représentant un maître d'école s'efforçant d'apprendre à lire à un âne. (1)

*Le temps gagné*, qui était la contrepartie de la précédente et représentait un paysan portant son âne sur ses épaules. Ce qui signifiait, sans doute, qu'il allait plus vite portant son âne qu'en se faisant porter par lui.

Ces enseignes plaisantes égayaient les passants, amusaient les flâneurs. Un jour, le romancier Balzac s'avisa de parcourir les rues de Paris à la recherche des enseignes curieuses. Il y trouva la matière d'un petit livre devenu extrêmement rare, sorti de sa plume et de ses presses, car il était imprimeur en même temps qu'écrivain. (2) Sous le

---

(1) Cette enseigne a donné son nom à un hameau de la commune de Darnetal près Rouen connu sous le nom de hameau *du Temps perdu*.

(2) *Petit Dictionnaire critique et anecdotique des enseignes de Paris*, par un Batteur de pavé — Paris 1826 — in-32.

pseudonyme d'un *Batteur de pavé*, il donne dans cet intéressant opuscule la description d'un certain nombre d'enseignes dont la plus singulière est celle d'une sage-femme : « Les sages-femmes, dit-il dans sa préface, ont un » tableau les représentant au chevet du lit de la malade, ou » l'enfant sous le bras se dirigeant vers un dépôt où le » nouveau-né ignorera le nom de sa mère.... Mais, parmi » toutes les dames qui ouvrent les portes de la vie à » l'humanité, il n'en est pas qui offrent aux regards ébahis » une enseigne aussi remarquable que celle de Mad<sup>e</sup> » Vachée.

« Cette dame voit s'échapper d'une machine qu'on ne » peut mieux comparer qu'à un four une nuée d'enfants » habillés des costumes des états différents et elle leur » adresse ces vers :

Sortez, chers enfants, et d'une ardeur commune,  
Par des chemins divers, courez à la fortune.

« Dans le lointain, la déesse elle-même un pied sur une » roue, emblème de sa mobilité, semble inviter à la suivre » la foule des jeunes mortels auxquels Mad<sup>e</sup> Vachée vient de » donner la lumière, mais des Juifs, des usuriers, des » nymphes folâtres les séparent, atteindront-ils la volage » déité? Mad<sup>e</sup> Vachée le souhaite, que peut-elle de mieux! » dit l'auteur. (1)

Mais ces distractions des Batteurs de pavé diminuent chaque jour. Les enseignes tendent à disparaître. Dans un temps peut-être peu éloigné, elles ne seront plus qu'à l'état de souvenir et passeront dans la curiosité historique. « Encore quelques années, dit Laquerière, (2) et grâce aux » alignements et à la manie qu'ont aujourd'hui les » propriétaires de vouloir rajeunir la façade de leurs

---

(1) Petit Dictionnaire précité, page 145.

(2) *Recherches sur les enseignes*, page 102.

» maisons par de prétendus embellissements, il ne sera  
» rien resté de ces petits monuments d'un autre âge, rien  
» qu'un souvenir caché sous la poussière de nos archives  
» municipales... »

Certes, il n'y a point à regretter le progrès quand il nous apporte quelque amélioration dans les mœurs, les usages et les coutumes du passé, et le numérotage des maisons fut assurément une amélioration notable à l'ancien état de choses. Ainsi que le dit Mercier dans son *Tableau de Paris*, « il est plus facile et plus commode d'aller tout de suite » chercher M<sup>r</sup> un tel n<sup>o</sup> 87, que de trouver M<sup>r</sup> un tel *au* » *Cordon bleu* ou à *la Barbe d'argent*, la 15<sup>e</sup> porte-cochère » à droite ou à gauche après telle rue. » Mais, au point de vue archéologique, n'est-il pas bon de conserver le souvenir de cet usage, dont l'antiquité est attestée par les fouilles d'Herculanum et de Pompéï, qui ont révélé et mis au jour plus d'un type curieux et intéressant. Phèdre et le bon Lafontaine n'y ont-ils pas trouvé le sujet de l'une de leurs plus charmantes fables : *Le Combat des rats et des belettes*. Aussi, Messieurs, osons-nous espérer que dans votre bienveillance habituelle, vous n'enverrez pas ce modeste travail à l'enseigne *du Temps perdu*.





